

Séance du Conseil communal du 3 juin 2013

N° 02.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 MARS 2013.

M. ELSSEN, Bourgmestre;

M. BREUWER, Président du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, MOSON, DEGIVES-RENIER, DEGEY, LEGROS, VAN HEES-LUYPAERTS, ORBAN, Echevins et Echevines;

Mme POLIS-PIRONNET, Présidente de l'Assemblée;

Mmes et MM. ~~DESAMA~~, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, TARGNION, AYDIN, NYSSSEN, ISTASSE, WATHELET, BEN ACHOUR, CARTON, PIRON, GILSON, LAMBERT, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, EL ABBADI, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, LEONARD, DARRAJI, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Secrétaire.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 40.

LE CONSEIL,

Regroupement des points n° 1 à 3 pour les débats :

Entendu l'exposé de M. BREUWER, Président du C.P.A.S. ayant le budget dans ses attributions (voir annexe pages 5 à 28);

Entendu l'intervention de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S. (voir annexe pages 29 à 31);

Entendu l'intervention de M. ISTASSE, Conseiller communal (voir annexe pages 32 à 39);

Entendu l'intervention de M. AYDIN, Conseiller communal (voir annexe pages 40 à 43);

Entendu les interventions de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO, et de M. KRIESCHER, Conseiller communal (voir annexe pages 44 à 46);

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF, Chef de Groupe P.P., qui considère le budget équilibré et qui estime qu'il convient d'attendre son exécution;

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal (voir annexe pages 47 à 49);

Entendu l'intervention de M. VOISIN, Conseiller communal;

Entendu les réponses apportées par M. BREUWER qui rappelle que la Majorité a pour volonté de stabiliser la charge de la dette et la limite de 100.00 € par habitant était une limite suggérée par la Tutelle. Il précise que le travail sur le budget extraordinaire est une manœuvre collégiale et non singulière. Un dossier qui ne figure pas est bien l'étude du bassin hydrographique de Heusy, cela pourrait apparaître aux M.B. La cité administrative est actuellement à l'étude et le dossier sera présenté au Conseil lorsqu'il aura fait l'objet d'une réflexion complète et globale. Les économies proposées par la majorité sont nécessaires. Pour atteindre l'équilibre structurel en 2015, il faudra s'abstenir d'utiliser les provisions. Les besoins sont nécessaires cette année et, pour ne pas devoir faire des licenciements et toucher les citoyens, les prélèvements ont été nécessaires. Pour le R.B.C.V.P., tout a été fait par la Ville pour sauver le club. Pour la Majorité, le budget est un équilibre et un tout dont la Majorité est très fière;

Entendu l'intervention de M. le Bourgmestre qui estime, de manière générale, que la critique est gratuite. Le Collège poursuit dans la ligne tracée et il souhaite travailler différemment. Il revient sur le devenir de l'Associatif, la Majorité veut impérativement réaliser la charte associative. Il voit la manifestation positive des investisseurs à Verviers depuis octobre dernier. Les mesures structurelles nécessaires seront prises pour que la trajectoire financière de la Ville soit enfin positive et en perspective par rapport à un réel équilibre. Si la Majorité a voulu mettre en place le P.S.T., c'est précisément pour réaliser de façon opérationnelle certains objectifs, en concertation avec les Services communaux qui sont en attente de cette démarche. Les organisations syndicales seront également et bien entendu associées;

Entendu l'intervention de Mme TARGNION qui regrette les propos tenus par M. BREUWER et qui précise que les réductions d'allocations de dépenses sont totalement arbitraires. Elle ajoute que la déclaration de politique générale n'est pas respectée au travers de ce budget;

Entendu l'intervention de M. AYDIN;

Entendu l'intervention de M. ISTASSE qui regrette le manque de réponses;

Entendu la réponse de M. BREUWER qui estime que les mesures structurelles seront prises pour qu'un effet au 1er janvier 2014 soit plein et entier;

Entendu la réponse de M. le Bourgmestre;

0604

N° 01.- BUDGET COMMUNAL 2013 - Arrêt provisoire.

Vu l'amendement proposé, consistant en :

- le retrait en dépense et recette d'un crédit pour P.P.T. 2013 - Ecole d'Ensival - Remplacement des châssis" - Dépense: 220.000,00 € / Subside : 160.000,00 € - Part communale : 60.000,00 €;
- son remplacement en dépense et recette d'un crédit pour P.P.T. 2013 - Ecole de Stembert - Réfection de la cour de récréation : Dépense : 61.000,00 € / Subside : 38.500,00 € - Part communale : 22.500,00 €;
- la modification l'allocation 720/724-60 - 20130032 "Bâtiments scolaires - Sécurisation des écoles" en y ajoutant le solde de la part communale: 60.000,00 € - 22.500,00 €, soit 37.500,00 €;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ACCEPTE

la modification des 2 inscriptions relatives à des travaux dans les écoles comme suit :

dépenses d'investissement			budget imprimé	Amendement	budget corrigé
720/724-60	20130039	PPT- Ecole d'Ensival - Remplacement des châssis --> PPT- Ecole de Stembert - Réfection de la cour de récréation	220.000,00	-159.000,00	61.000,00
720/724-60	20130032	Bâtiments scolaires - Sécurisation des écoles	200.000,00	37.500,00	237.500,00

recettes de transferts

720/661-51	20130039	Subsides de l'AS - PPT- Ecole d'Ensival - Remplacement des châssis --> PPT- Ecole de Stembert - Réfection de la cour de récréation	160.000,00	-121.500,00	38.500,00
------------	----------	--	------------	-------------	-----------

recettes de dette

720/961-51	20130039	Emprunt à contracter - PPT- Ecole d'Ensival - Remplacement des châssis --> PPT- Ecole de Stembert - Réfection de la cour de récréation	60.000,00	-37.500,00	22.500,00
720/961-51	20130032	Emprunt à contracter - Bâtiments scolaires - Sécurisation des écoles	200.000,00	37.500,00	237.500,00

Vu la demande de M. ISTASSE, Conseiller communal, de voter par appel nominal sur 9 allocations du budget ordinaire (voir annexe pages 50 à 52);

ACCEPTE

le montant des allocations reprises ci-dessous :

- par 25 voix contre 11, l'allocation 124/125-12 et 99;
- par 22 voix contre 3 et 11 abstentions, l'allocation 330/335-01;
- par 22 voix contre 14, l'allocation 421/140-13 et 13-01;
- par 25 voix et 11 abstentions, l'allocation 520/332-02;
- par 25 voix contre 11, l'allocation 521/332-02-02;

- par 22 voix contre 14, l'allocation 761/332-02-02;
- par 22 voix contre 3 et 11 abstentions, l'allocation 831/435-01;
- par 22 voix contre 14, l'allocation 849/332-02-09
- par 22 voix contre 14, l'allocation 104/998-01;

Par 22 voix contre 14,

APPROUVE

le service ordinaire et le service extraordinaire et, en conséquence,

Par 22 voix contre 14 sur le vote global du budget hors allocations spécifiques,

ARRETE

provisoirement le budget de la Ville pour l'exercice 2013 aux résultats suivants :

<u>SERVICE ORDINAIRE</u>		
<u>Recettes :</u>	exercice propre	72.986.524,10 €
	exercices antérieurs	805.995,46 €
	total des recettes	75.552.519,56 €
<u>Dépenses :</u>	exercice propre	73.153.785,86 €
	exercices antérieurs	1.870.564,21 €
	total des dépenses	75.072.297,65 €
	Boni de l'exercice propre	1.592.738,24 €
	Excédent exercices antérieurs	- 1.064.568,75 €
Prélèvement	Recettes	1.760.000,00 €
Prélèvement	Dépenses	47.947,58 €
RESULTAT GENERAL	BONI	480.221,91 €
<u>SERVICE EXTRAORDINAIRE</u>		
<u>Recettes :</u>	exercice propre	18.041.520,00 €
	exercices antérieurs	131.796,08 €
	total des recettes	18.674.347,82 €
<u>Dépenses :</u>	exercice propre	17.995.673,26 €
	exercices antérieurs	140.000,00 €
	total des dépenses	18.527.871,74 €
	Excédent de l'exercice propre	45.846,74 €
	Déficit exercices antérieurs	8.203,92 €
Prélèvements	Recettes	501.031,74 €
Prélèvements	Dépenses	392.198,48 €
RESULTAT GENERAL	BONI	146.476,08 €

0605 N° 02.- PLAN QUINQUENNAL DE GESTION VILLE - Actualisation du tableau de bord 2012/2017 suite au vote du budget de l'exercice 2013 - Approbation.

Par 22 voix contre 14,

DECIDE :

- d'arrêter les nouveaux résultats 2013/2018 dans le tableau de bord suite au vote du budget de l'exercice 2013, en attente d'un nouveau plan quinquennal de gestion 2013/2018 (voir annexe);
- de prendre notification du tableau de capacité d'emprunts 2013/2018 actualisé suite au vote du budget 2013.

0606 N° 03.- ZONE DE POLICE - Exercice 2013 - Dotation communale - Fixation.

Par 22 voix contre 14,

CONFIRME

l'inscription au budget communal 2013 de la somme de 7.691.261,48 € représentant la part de la Ville dans le déficit résultant du budget 2013 de la Zone.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 22 HEURES 15.

Est approuvé, en cette séance du 3 juin 2013, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. ELSEN